
Lettre du citoyen Bausset au citoyen Teste, procureur général syndic du département du Gard, relative à la prise de Toulon, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Bausset au citoyen Teste, procureur général syndic du département du Gard, relative à la prise de Toulon, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 570;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37901_t1_0570_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37901_t1_0570_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les cris mille fois répétés de *Vive la République, vive la Montagne* se sont fait entendre, et une adresse a été votée à la Convention. Reçois-la par mon organe.

« Je suis fraternellement, ton concitoyen.

CAZALIS, procureur.

« P. S. Nous venons de recevoir une nouvelle bien intéressante; notre armée des Pyrénées-Orientales a battu à plate couture les Espagnols. Vive la République! Nouvelle fête ce soir. Nos succès formeront une chaîne qui s'étendra jusqu'à Londres et Madrid (1).

A cette lettre étaient jointes les pièces suivantes.

A.

Copie de la lettre écrite par le citoyen Bausset, au citoyen Teste, procureur général syndic du département du Gard (2).

« Marseille, le 30 frimaire 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Mon ami, je reçois une lettre d'Ollioules qui confirme que le fort La Malgue est évacué par nos ennemis; ils y étaient cependant encore avant-hier à trois heures du matin.

« Le soir, voyant qu'ils ne pouvaient pas amener nos vaisseaux ils y mirent le feu, ainsi qu'aux magasins de poix, à celui des matières et tout a été incendié. Celui qui m'écrit me marque que l'explosion d'un vaisseau a été si forte qu'elle a fait trembler la tour; c'est l'emblème de la commotion que cet événement va donner à l'Europe entière. Il fallait s'attendre à tout ce qui arrive, nous voilà à Toulon. Vive la Montagne, nos frères d'armes et la République!

« Ton ami,

Signé : BAUSSET.

Copie de la lettre écrite par le citoyen Vernet, commissaire des guerres, faisant fonctions d'ordonnateur à Aix, au citoyen Barnier, commissaire des guerres à Nîmes.

« Aix, le 30 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Je te prévient, citoyen et cher camarade, que l'ordre que je viens de recevoir du général en chef de l'armée qui est dans Toulon actuellement porte que tous les corps qui sont en marche pour se rendre à l'armée qui était, il y a vingt-quatre heures, devant cette ville rebelle et maintenant soumise, resteront dans les communes où ils se trouveront, jusqu'à nouvel ordre. Tu m'obligeras de me faire passer un état de revue constatant l'effectif des corps qui pourraient se trouver à Nîmes.

« Signé : VERNET.

Pour copie :

Le commissaire,

J. BARNIER.

B.

Extrait du procès-verbal des séances du conseil administratif du département du Gard (1).

Séance publique du 2 nivôse, l'an II de la République une et indivisible, au matin.

Il est fait lecture d'une lettre dont la teneur suit :

Bagnouls, le 29 frimaire, l'an II de la République.

« Grande Victoire!

« Nous venons de reprendre tous les postes que les ennemis nous avaient pris le 17 courant. Nous avons repris toute notre artillerie : notre grande perte est entièrement réparée; mon cheval a été dangereusement blessé sous moi; mon manteau m'a sauvé la partie et est tout percé de balles. Notre perte en hommes est peu de chose, celle des ennemis est très considérable, surtout en blessés et prisonniers : entre quatre que nous étions, nous en avons fait vingt. Demain ou après-demain je vous donnerai les détails de l'affaire, car j'ai été partout; mais dans ce moment je repars avec un autre cheval après avoir fait pauser le mien. Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que toute la famille.

« Signé : FABRE-LICHÈRE.

Le conseil, considérant que les victoires successives remportées par les soldats de la liberté sur les satellites des despotes, ne sont pas l'ouvrage du hasard, mais l'accomplissement des décrets de l'Être suprême qui veut ramener tous les peuples à cet état de paix, de liberté et de bonheur, pour lequel il les a placés sur la terre;

Considérant que nos braves légions sont les instruments honorables dont il se sert plus particulièrement pour l'exécution de sa volonté immuable;

Après avoir entendu le procureur général syndic.

Arrête :

1^o Qu'il sera fait une invitation aux autorités constituées et à la Société populaire de la commune de Nîmes de se rendre conjointement, ce soir 2 nivôse, au temple de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité, pour y chanter l'hymne sacré;

2^o Invite les autorités constituées de son ressort à en faire de même;

3^o Une adresse sera faite aux vainqueurs du Var et des Pyrénées, pour leur exprimer la reconnaissance que leur doivent les administrateurs et les administrés du département du Gard.

Signé : CAZALIS, Président; RIGAL, secrétaire général.

(1) Applaudissements d'après les *Annales patrio-tiques et littéraires* [n^o 367 du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794), p. 1653, col. 1].

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 5.

(1) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 6.